

QUE le ministre des Finances soit autorisé à souscrire 116 000 actions au fonds social de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour d'une valeur totale de 116 000 000 \$.

*La secrétaire générale associée et greffière adjointe
du Secrétariat du Conseil exécutif,*

JOSÉE DE BELLEFEUILLE

80688

Gouvernement du Québec

Décret 1423-2023, 6 septembre 2023

CONCERNANT la nomination de madame Justine Guay-Langevin comme juge de la Cour du Québec

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du ministre de la Justice :

QUE madame Justine Guay-Langevin, avocate et membre du Barreau du Québec, soit nommée en vertu de l'article 86 de la Loi sur les tribunaux judiciaires (chapitre T-16), durant bonne conduite, par commission sous le grand sceau, juge de la Cour du Québec, pour exercer la compétence prévue par les articles 81, 82 et 83 de la Loi sur les tribunaux judiciaires dans tout le territoire du Québec, avec effet à compter du 7 septembre 2023;

QUE le lieu de résidence de madame Justine Guay-Langevin soit fixé dans la Ville de Saguenay ou dans le voisinage immédiat.

*La secrétaire générale associée et greffière adjointe
du Secrétariat du Conseil exécutif,*

JOSÉE DE BELLEFEUILLE

80690

Gouvernement du Québec

Décret 1424-2023, 6 septembre 2023

CONCERNANT l'octroi d'une subvention d'un montant maximal de 20 000 000 \$ à la Ville de Laval, pour les exercices financiers 2023-2024 à 2027-2028, pour l'augmentation des effectifs policiers du Service de police de Laval

ATTENDU QU'en vertu des paragraphes 1^o et 2^o de l'article 9 de la Loi sur le ministère de la Sécurité publique (chapitre M-19.3) les fonctions du ministre de la Sécurité publique consistent à assurer ou à surveiller, suivant le cas, l'application des lois relatives à la police et à favoriser et à promouvoir la coordination des activités policières;

ATTENDU QUE le gouvernement a prévu, dans le Plan budgétaire de mars 2023, une somme de 50 000 000 \$ sur cinq ans afin de renforcer la prévention ainsi que les moyens de soutien à la lutte contre la violence armée, notamment afin de freiner la recrudescence de la criminalité à Laval;

ATTENDU QU'en vertu du paragraphe a de l'article 3 du Règlement sur la promesse et l'octroi de subventions (chapitre A-6.01, r. 6) tout octroi et toute promesse de subvention doivent être soumis à l'approbation préalable du gouvernement, sur recommandation du Conseil du trésor, lorsque le montant de cet octroi ou de cette promesse est égal ou supérieur à 1 000 000 \$;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser le ministre de la Sécurité publique à octroyer une subvention d'un montant maximal de 20 000 000 \$ à la Ville de Laval, soit un montant maximal de 4 000 000 \$ pour chacun des exercices financiers 2023-2024 à 2025-2026, de 5 300 000 \$ pour l'exercice financier 2026-2027 et de 2 700 000 \$ pour l'exercice financier 2027-2028, pour l'augmentation des effectifs policiers du Service de police de Laval;

ATTENDU QUE les conditions et les modalités d'octroi de cette subvention seront établies dans une entente à intervenir entre le ministre de la Sécurité publique et la Ville de Laval, laquelle sera substantiellement conforme au projet d'entente joint à la recommandation ministérielle du présent décret;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre de la Sécurité publique :

QUE le ministre de la Sécurité publique soit autorisé à octroyer une subvention d'un montant maximal de 20 000 000 \$ à la Ville de Laval, soit un montant maximal de 4 000 000 \$ pour chacun des exercices financiers 2023-2024 à 2025-2026, de 5 300 000 \$ pour l'exercice financier 2026-2027 et de 2 700 000 \$ pour l'exercice financier 2027-2028, pour l'augmentation des effectifs policiers du Service de police de Laval;

QUE les conditions et les modalités d'octroi de cette subvention soient établies dans une entente à intervenir entre le ministre de la Sécurité publique et la Ville de Laval, laquelle sera substantiellement conforme au projet d'entente joint à la recommandation ministérielle du présent décret.

*La secrétaire générale associée et greffière adjointe
du Secrétariat du Conseil exécutif,*

JOSÉE DE BELLEFEUILLE

80691